



L'ACCOMPAGNEMENT professionnel

Soutenir votre évolution

L'AFPP accompagne les salariés et les demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.

Nos chargés d'accompagnement proposent des ateliers individuels ou collectifs en réponse aux besoins de chacun : bilans de compétences, VAE, élaboration de leur projet professionnel.

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Faire un point sur son parcours professionnel et son expérience, identifier ses compétences et ses aptitudes, clarifier ses motivations et définir ses axes d'évolution en étant accompagné dans l'élaboration d'une évolution professionnelle. Suivant les besoins et le contexte de chacun, plusieurs dispositifs sont proposés par L'AFPP :

◇ BILAN DE COMPETENCES ET BILAN MODULAIRE INDIVIDUEL

Véritable diagnostic professionnel, le bilan de compétences permet d'analyser et de synthétiser ses compétences et capacités mobilisables afin de définir un projet professionnel cohérent, adapté et finalisé.

◇ VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

La VAE permet d'obtenir une certification ou un diplôme grâce à son expérience, quels que soient l'âge, le statut, la nationalité et le niveau de formation. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La VAE permet de valoriser les compétences développées au cours d'un parcours professionnel afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

◇ ELABORATION DE PROJET PROFESSIONNEL INDIVIDUEL OU COLLECTIF

L'élaboration de projet permet à toute personne de travailler son projet professionnel, depuis la conception de celui-ci, par un travail basé sur son parcours, jusqu'à la validation d'un projet abouti.

Cette action peut être collective ou individuelle. L'objectif est d'atteindre les prérequis nécessaires à la conduite de son projet professionnel et ainsi favoriser son accès aux actions de formation qualifiantes, certifiantes et diplômantes, y compris l'alternance ainsi que le retour à l'emploi à court ou moyen terme.



L'AFPP PROPOSE

- ◆ Un accompagnement **individualisé**
- ◆ Des **consultants expérimentés** et qualifiés
- ◆ Un **réseau de contacts** utiles à l'élaboration du projet (employeurs, organismes de formation...)
- ◆ La mise en place d'un **plan d'action réaliste et opérationnel**

L'AFPP est centre agréé bilan de compétences et bénéficie d'un certificat de qualification professionnelle délivré par l'OPQF incluant les activités de VAE et de bilan de compétences.

- ▶ Tél : 02 47 76 40 00 - Email : infos@afpptours.com
- ▶ Retrouvez notre offre de formation sur afpptours.com



Association de Formation
Professionnelle Polytechnique
de Touraine